



Visa apres référé suspension favorable

Par **khadril**, le **12/12/2013** à **18:47**

Bonjour,rnJ ai obrenu un référé suspension favorable suspendant le refus de visa et demandant à l'administration de réexaminer la demande. Le consulat a reçu l'ordonnance et se dit prêt à délivrer le visa. Mais ils attendent un télégramme du ministère . Ce télégramme est-il juste pour leur dire de réexaminer la demande ou bien donne-t-il des instructions cad de dire oui ou non au visa ?rnMerci

Par **aguesseau**, le **13/12/2013** à **10:36**

bjr,rnvous écrivez la réponse, le tribunal demande le réexamen de votre demande par l'administration, c'est ce que va faire l'administration.rnc'est simplement le refus de visa qui est annulé et c'est une décision en référé donc qui n'est pas sur le fond du litige.rncdt